LUMIERE ET VIE

PENSION DE FAMILLE DU RESEAU FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

En centre-ville ou à la campagne, les pensions de famille sont des lieux de vie unique qui permettent à celles et ceux dont le parcours de vie a été chaotique, de reprendre confiance en eux, de reprendre leur souffle. Des résidences ou la vie collective et l'intimité de chacun sont étroitement liées et préservées au quotidien. Avoir un chez-soi sans limitation de temps, tout en bénéficiant d'une vie collective organisée par des travailleurs sociaux, présente une sécurité de vie qui favorise le développement de projets personnels et la reprise de confiance en soi.

LA SPAP PENSION DE FAMILLE LUMIERE ET VIE : 25 PERSONNES ACCUEILLIES

Créée en 2008 sur le site du Château Silhol, la pension de famille est une structure associant logements privatifs et espaces collectifs. Elle favorise les relations de la vie quotidienne entre les habitants, les hôtes et le voisinage. Elle aide chacun à retrouver le mode de fonctionnement de la vie d'une maison ordinaire, un univers familial si besoin.

Pour répondre aux besoins identifiés par le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées sur notre territoire, la SPAP développe et favorise une démarche partenariale, administrative et associative afin de garantir le respect des objectifs visés pour le bon fonctionnement de la pension de famille. Les actions menées par « Lumière et Vie » permettent d'œuvrer et de participer activement à la politique sociale départementale de notre département.

La pension de famille s'appuie sur un solide réseau partenarial afin d'accompagner au mieux le public accueilli. De plus l'association SPAP, avec ses différents services, forme un secteur d'activité impliquant différents partenaires nécessaires à tous les besoins. (EHPAD, Protection de l'enfance, petite enfance)

L'ACTIVITE DE GESTION

Voilà dix-sept ans que la pension de famille a ouvert ses portes. Cette structure a toujours la vocation d'aider, sans limitation de durée, les personnes qui veulent retrouver du lien social mais aussi la stabilité d'un logement décent. Cette résidence permet aux habitants de regagner leur autonomie, de s'insérer dans la société au travers d'une ambiance sympathique et sereine. Le programme pension de famille lancé par la circulaire 2002 vise à développer une offre alternative de logements décents.

L'établissement, par sa conception spécifique, offre un cadre de réappropriation et de réadaptation à la vie courante. Les habitants de la pension ont besoin non seulement d'un toit mais aussi d'un environnement convivial, agréable et sécurisant afin de se reconstruire.

La notion de « sans limitation de temps » est inhérente au fonctionnement de la pension.
Les deux travailleurs sociaux font en sorte que ce lieu soit vivant, serein et s'insère au mieux dans la cité.

Sources de financement : DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), Loyers perçus (habitants), Subventions (Fondation Pour le Logement des Défavorisés, CCAS, etc.)

L'ORGANISATION DE LA PENSION DE FAMILLE

Les conditions d'attribution

- **L'orientation**

Les dossiers de candidatures sont instruits auprès du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) géré par la Croix Rouge. Ce service entraîne un partenariat nécessaire et resserré ainsi qu'une bonne connaissance de l'outil de diagnostics commun. Après avoir pris connaissance des demandes en cours, nous déterminons la recevabilité de la demande puis nous organisons un entretien avec la personne et son référent. Cet entretien préalable est primordial quant à la décision qui sera prise par l'équipe professionnelle de la pension. Effectivement nous veillons à diversifier le public accueilli tout en privilégiant les situations de sorties d'hébergements temporaires.

- **Le titre d'occupation et le règlement intérieur**

Le résidant est titulaire d'un titre d'occupation établi par écrit et signé par les deux parties, le gérant et le futur habitant. Ce titre d'occupation définit la date d'entrée à la pension ainsi que les conditions de résidence du locataire. Par la même occasion un règlement de fonctionnement est fourni et signé par l'habitant, afin que le respect des règles de vie au sein de la pension soient respectées. Ce règlement est l'outil qui organise la vie collective dans le but de concilier au quotidien les contraintes inhérentes à la vie en communauté et les exigences des libertés de chacun.

- **Le conseil des résidents**

Le conseil des résidents est instauré pour encourager et favoriser l'expression individuelle et collective. Sont présents, tous les habitants et les travailleurs sociaux. Chacun a la possibilité de s'exprimer de manière libre et constructive. C'est la possibilité d'apporter ses idées et sa contribution afin d'améliorer le quotidien de la pension de famille.

- **Les habitants**


LES HABITANTS

En cohérence avec la circulaire de décembre 2002, la pension de famille s'adresse prioritairement à des personnes adultes seules, hommes ou femmes, qui ont pour point commun de ne pas trouver leur place dans une autre structure de logement ou d'hébergement, ou qui ne souhaitent pas y rester durablement.
Leur vie sociale, personnelle ou financière ne leur permet pas d'assumer la vie en logement autonome.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- ➢ faible niveau de ressources ;
- ➢ situation d'isolement affectif, social ou familial ;
- ➢ parcours fait de ruptures répétitives ;
- ➢ difficultés de santé physique ou psychologique.

La mixité des profils est recherchée afin de ne pas concentrer les mêmes problématiques dans la structure et d'assurer une vie collective harmonieuse et agréable dans une atmosphère sereine.

Dans la mesure où la pension de famille relève du logement, les personnes accueillies ont le choix de la durée de leur séjour. Elles peuvent rester de quelques semaines à plusieurs années et la plupart y trouveront un habitat durable.

- **Les travailleurs sociaux : « les hôtes »**

Deux encadrants assurent le fonctionnement de la pension de famille. Leur travail est défini dans la circulaire interministérielle du 10 décembre 2002 relative aux pensions de famille. « Ils jouent un rôle primordial d'accompagnement et de régulation de la vie quotidienne de la pension [...], ils doivent être à l'écoute des habitants en assurant une présence quotidienne auprès d'eux ». Il y a dans le rôle du travailleur social un important savoir expérientiel. L'équipe a pour fonction l'accompagnement de proximité, qui ne relève pas du travail social tel que couramment conçu, mais plutôt de la médiation, du montage de projet et de l'aide à l'intégration dans l'environnement.

Ils sont considérés comme des interlocuteurs privilégiés et accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives, médicales et sociales. Ils jouent un rôle essentiel dans l'animation et la

régulation de la vie quotidienne. Mais leur premier rôle est d'accueillir, de recevoir et de faire la place à un inconnu. C'est eux qui permettent aux personnes de trouver un équilibre et une certaine stabilité. Ils favorisent les relations entre les habitants en restant à l'écoute des difficultés individuelles et collectives.

(Composition de l'équipe : Pascal FRA, hôte et Nathalie BESSON, hôte-coordinatrice)

- **Les objectifs**



Les travailleurs sociaux mettent en place de nombreuses actions afin d'accompagner au mieux les habitants vers une réinsertion sociale réussie. Pour cela ils placent leurs objectifs vers :

- ➢ une valorisation des savoir-faire de chacun ;
- ➢ une remise en confiance des personnes accueillies ;
- ➢ une stabilisation dans un habitat durable en prenant en compte la problématique psychologique et sociale des habitants ;
- ➢ un réapprentissage de la vie dans un logement et des implications en cohabitation ;
- ➢ une reconstruction d'une vie sociale grâce à la participation à diverses activités internes ou externes ;
- ➢ la reconstruction d'un réseau relationnel,
- ➢ un retour vers l'autonomie et les principes de citoyenneté.
- ➢ un travail d'émancipation.





<u>Quelques témoignages d'habitants de pension de famille du réseau Fondation Pour le Logement des Défavorisés.</u>

JP.

« Au début, j'étais timide, maintenant je connais tout le monde. C'est presque ma famille. J'ai 53 ans, je ne me vois pas vivre ailleurs,

je suis bien ici.
Moi, ce que je préfère, c'est préparer les repas pour les autres, j'ai été apprenti-cuisinier. C'est important pour moi d'avoir des activités avec les autres, de vivre en collectivité. Avec Laurie et Eloïse, il y a une vraie relation de confiance, elles sont toujours là quand j'ai besoin d'elles ; elles me donnent souvent de bons conseils. »



S.
« Je me sens bien ici. J'ai un logement, je suis dans un beau jardin et je peux aller en ville quand je veux… depuis que je suis là, j'ai renoué avec ma famille qui a complètement adhéré à mon choix de vie. J'aime bien les activités manuelles, les sorties. On fait beaucoup de choses ! Je ne suis plus seule à présent. »

J.
« Moi, j'aime donner des coups de main. Aller chercher le pain, faire le ménage, participer à la cuisine… Je n'ai pas de famille et ici, je sais qu'on compte sur moi. J'aime bien ma vie ici, il y a des moments collectifs et le week-end, on s'organise tout seul : j'aime bien me promener, faire du vélo… Laurie et Eloïse, les deux hôtes de la Pension, sont deux personnes importantes dans ma vie. »

BILAN ET PROJECTIONS

Après dix-sept années d'expérience nous pouvons constater les bienfaits d'un tel dispositif. De nombreux habitants ont quitté la structure pour une vie plus autonome dans le parc locatif privé. Pour d'autres la pension de famille restera le lieu jusqu'à leurs derniers jours. Nous estimons à 84% les personnes souhaitant que la pension de famille soit ainsi leur ultime lieu de vie. C'est pourquoi la question du vieillissement se pose à nous et nous constatons que la ville devient alors moins attractive, moins adaptée pour ce public fragilisé.

Pouvoir proposer une pension de famille en milieu rural nous permet de penser que ces personnes seront accueillies dans un milieu plus protecteur. En effet avec l'avancée en âge et les années passées ensemble, le lien entre les habitants se modifient et les places changent. Ainsi ces questions n'appartiennent pas seulement aux professionnels mais appartiennent à tous les acteurs de la pension et certains habitants émettent clairement et légitimement le souhait de vivre dans un milieu plus calme. Il faut alors se réajuster et proposer d'autres temps individuels et collectifs dans un environnement plus adapté, avec des objectifs différents dans des logements adaptés et conviviaux.

Vivre en pension c'est avoir la volonté de s'inscrire et interagir avec le réseau existant : associations, commerçants, citoyens…peu à peu les liens se nouent et la solidarité progresse. Les

habitants vieillissants ont besoin de proximité (souhait d'être proche de son médecin, de la mairie, de la superette, de la poste…), être dans un lieu de vie idéale et reposant. Pouvoir participer à la vie du village…

A cet effet, nous lançons la construction d'une seconde pension de famille sur la commune de St Chaptes. Celle-ci accueillera fin 2027, 25 résidents supplémentaires et s'appellera « La Camisarde ».